



En cas d'absence d'enseignant non remplacé, la FCPE du Finistère vous aide à agir afin de résoudre le problème :

La diminution importante du nombre d'enseignants, décidée par l'Etat, nous fait particulièrement craindre des problèmes de non remplacements d'enseignants absents (maladies, congé de maternité, formation professionnelle...).

1)

La FCPE a mis en place le site internet <http://www.fcpe.asso.fr/ouyapacours> pour que vous puissiez y déclarer les absences non remplacées.

Pour récolter plus d'informations, nous vous encourageons à donner des détails sur notre adresse dédié : ouyapacours29@live.fr

2)

La FCPE départementale a rencontré l'Inspecteur d'Académie, mi-septembre, pour faire le point sur la rentrée. A cette occasion, l'Inspecteur a donné une procédure à suivre pour signaler les non remplacements.

Si cela est nécessaire dans l'établissement où vous êtes présent(e), nous vous proposons donc d'appliquer **rapidement** cette procédure, et de tenir la FCPE départementale informée de la situation.

Procédure :

Le conseil local FCPE doit prendre l'affaire en main.

Une rencontre avec le chef d'établissement doit avoir lieu pour faire le point (ne pas fonctionner avec des « on-dit »)

Contactez Mme Charpentier à l'inspection académique :

(Secrétariat tél 02 98 98 98 71, fax 02 98 98 98 70, mel : ce.dos29@ac-rennes.fr)

Lui signaler l'absence non remplacée et lui demander de résoudre le problème rapidement.

Important :

Informez la permanence FCPE pour bénéficier d'un suivi de l'affaire.

Tel : 02 98 02 48 98 de 10H00 à 12H30,

Mail : fcpe29@wanadoo.fr

Si aucun déblocage n'apparaît, la FCPE 29 vous aidera dans les démarches.

En espérant pouvoir vous apporter toute l'aide nécessaire.